

CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY
Séance du mardi 8 juillet
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

PRÉSENTS : Eric MARGERIE, le Maire,
Laurence MAUREY, Magali LONCLE, Pascal GENISSEL, adjoints,
Sandrine BOURDON, Nelly LEBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT,
Emmanuel LAUDO, Sylvain GUILBAULT, David BOUDET, Yoann GIBON, Antoine BARBULEE, Solène MAURICE-PEROUMAL

ABSENTS EXCUSÉS : Michel DECAMBOS, Sophie PHILIPPE, Guillaume LECOEUR,
Céline OBIANG OBAME

POUVOIRS : Michel DECAMBOS donne pouvoir à Laurence MAUREY,
Sophie PHILIPPE donne pouvoir à Yoann GIBON,
Guillaume LECOEUR donne pouvoir à Eric MARGERIE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal GENISSEL

INVITÉE : Vanessa BOUBERT, secrétaire générale des services

Pascal GENISSEL est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/06/2025

AFFAIRES FINANCIÈRES

2. Délégation du conseil municipal au Maire
3. Information sur l'imposition forfaitaire sur les pylônes
4. Attribution des lots du marché de réhabilitation de la Mairie

PERSONNEL COMMUNAL

5. Convention de mise à disposition du personnel de la Ligue de l'Enseignement de Normandie (LEN) pour le temps périscolaire du midi
6. Changement de temps de travail sur un poste à 30h
7. Changement de temps de travail sur un poste à 25h
8. Création d'emplois non permanents AESH (Aide Éducative aux Élèves en Situation de Handicap)
9. Création d'un poste en surcroît d'activité au service périscolaire

URBANISME

10. Compte-rendu de chantier de la réhabilitation de la mairie
11. PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

AFFAIRES SCOLAIRES

12. Compte-rendu du COPIL PEDT du 17/06/2025
13. Compte-rendu du Conseil d'École du 01/07/2025

AFFAIRES ASSOCIATIVES

14. Compte-rendu de l'assemblée générale du Basket du 20/06/2025
15. Compte-rendu de l'assemblée générale de Cagny Rando du 24/06/2025
16. Compte-rendu de l'assemblée générale du Judo du 28/06/2025

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

17. CDC Valès Dunes – Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 15/05/2025
18. CDC Valès Dunes – Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil communautaire du 05/06/2025

AFFAIRES DIVERSES

19. Informations diverses
20. Planning trimestriel
21. Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/06/2025

Délibération 2025/039

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2025.
Après délibération, le conseil municipal (12 voix POUR, 3 ABSTENTIONS)
Approuve le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025.

AFFAIRES FINANCIÈRES

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En application des délibérations n°2020/057 du 07/09/2020 et n° 2020/042 du 09/06/2020, le conseil municipal a donné diverses délégations au maire dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22).

Ci-après les dépenses validées par Monsieur le Maire :

TIERS	OBJET	DATE	MONTANT HT	MONTANT TTC
SOCOTEC	Etude complémentaire amiante Mairie	12/02/2025	1 855,00 €	2 226,00 €
AFC	Porte salle Omnisports	20/02/2025	7 265,20 €	8 718,24 €
ALARM'COM	Alarme anti-intrusion + PPMS écoles bibliothèque	28/03/2025	11 000,00 €	13 200,00 €
ADEQUAT	3 banquettes mobilier urbain Pumptrack	15/04/2025	1 542,00 €	1 850,40 €
KELIAS	Signalétique Mesnil Frémontel + zones bleues	11/04/2025	2 551,58 €	3061,90 €
ADEQUAT	2 tables mobilier urbain Pumptrack	07/05/2025	2 442,00 €	2 930,40 €
GLASDON	2 poubelles voie publique	29/01/2025	952,00 €	1 142,40 €
2AD	Liaison vidéosurveillance mairie vers la salle du parc	03/03/2025	2 022,00 €	2 426,10 €
CEF	Tableau électrique atelier	06/06/2025	988,78 €	1 186,54 €
SAFESCAN TIMEMOTO	Pointeuses différents bâtiments	11/02/2025	1 964,00 €	2 365,14 €
A2 DISPLAYS	Pupitre numérique Mairie	31/03/2025	11 106,00 €	13 327,20 €
ESPACE URBAIN	2 Tables pour la cour de récréation école	20/06/2025	1 475,00 €	1 770,00 €
EIFFAGE	Puits perdu et engazonnement Pumptrack	19/12/2024	8 921,00 €	10 705,20 €
BUT	Micro-ondes salle des fêtes	27/01/2025	166,66 €	199,99 €

SCHILLER	Défibrillateur salle des fêtes	17/05/2025	644,00 €	772,80
TOTAL			54 895,22 €	65 882,61 €

INFORMATION SUR LES PYLONES

Monsieur le Maire transmet le montant perçu par la commune pour les pylônes électriques installés sur la commune pour 2025, les chiffres sont communiqués par la direction générale des finances publiques.

L'imposition forfaitaire comprend 11 pylônes et rapporte un produit de 35 585,00 € en recettes.

ATTRIBUTIONS DES LOTS DU MARCHÉ DE RÉHABILITATION RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE ET FONCTIONNELLE DE LA MAIRIE – RESULTAT DE LA CONSULTATION

Délibération 2025/040

Par délibération N°2024/045 en date du 22 mai 2024, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à lancer une consultation pour les travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la mairie.

Suite à la consultation d'entreprises, à l'analyse des offres par le maître d'œuvre, l'agence d'architecture, et la réunion de la commission d'appel d'offres du 08 juillet 2025 en présence de l'architecte Madame Claire THINON , ainsi que de Monsieur Arnaud DELAUNE de l'entreprise BET LENESLEY, et de Monsieur Sébastien DUBOIS, Économiste de la construction, assistant à la maîtrise d'ouvrage de l'entreprise LEBAS-MALOISEL.

Monsieur le Maire a présenté aux membres du conseil municipal, les entreprises suivantes retenues pour les différents lots, sous réserve de confirmation de leur offres :

Arrivée de Mme Marie-Pierre LENAULT à 18h53.

LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Gros œuvre – Démolition - VRD	Rénovation BAT ÉCO	247 131,73 €	296 558,08 €
2	Charpente Bois – ITE & Bardage Bois	SAS CHANU HD	99 768,46 €	119 722,15 €
3	Etanchéité - Couverture	DELAUBERT	66 949,13 €	80 338,96 €
4	Menuiseries Aluminium - Serrurerie	CTI BAT	155 238,50 €	186 286,20 €
5	Menuiseries intérieures – Plâtrerie sèche plafonds	HARET-DÉCO	221 659,43 €	265 991,32 €
6	Carrelage – Faïence	SCHMITT	13 528,12 €	16 233,74 €

7	Peinture – Sols souples	GILSON	54 650,00 €	65 580,00 €
8	Electricité	ETS DALIGAULT	55 165,53 €	66 198,64 €
9	Chauffage – Plomberie - Ventilation	CELFY	93 140,00 €	111 768,00 €
TOTAL			1 007 230,90 €	1 208 677,09 €

Monsieur le Maire a rappelé le budget prévisionnel HT qui était établi à 1 026 451,70 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR)

- Valide l'attribution des lots aux entreprises tel que mentionné dans le tableau ci-dessus, sous réserve de confirmation des offres par les entreprises.
- Dit que la dépense est imputée à l'article 2313 de la section d'investissement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché ainsi que tout avenant au marché,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes les dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.

PERSONNEL COMMUNAL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA LEN (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE)

Délibération 2025/041

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer de nouveau une convention avec la LEN pour la mise à disposition partielle d'un ou plusieurs animateurs de la LEN pour l'année scolaire 2025/2026 (du 1^{er} septembre 2025 au 03 juillet 2026) pour 20.5% de son temps de travail, soit 8 heures d'animation et 1 heure de préparation maximum afin de compléter l'équipe du service périscolaire sur le temps du midi à la cantine et y exercer les fonctions d'animateur périscolaire.

La commune de Cagny remboursera à la Ligue de l'Enseignement de Normandie le montant de la rémunération et des charges sociales du ou des animateurs au mois de décembre pour la période septembre/décembre et en août pour la période janvier/juillet.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la LEN (Ligue de l'Enseignement de Normandie) pour la mise à disposition partielle d'un ou plusieurs animateur (s) de la LEN pour l'année scolaire 2025/2026 (du 1^{er} septembre 2025 au 03 juillet 2026) pour 20.5% de son temps de travail, soit 08 heures d'animation et 1 heure de préparation maximum, afin de compléter l'équipe du service périscolaire sur le temps du midi à la cantine et y exercer les fonctions d'animateur périscolaire,

- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

CREATION DE POSTE A TEMPS NON COMPLET CHANGEMENT DE TEMPS DE TRAVAIL

Délibération 2025/042

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 03/07/2025,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le Conseil municipal en date du 10/12/2024, Considérant qu'actuellement un emploi d'adjoint technique territorial est inscrit au tableau des effectifs à raison de 25/35^{ème} hebdomadaire,

Compte tenu de la nouvelle organisation de la cantine pour la rentrée 2025-2026, ce temps de travail doit être revalorisé et porté à 30/35^{ème} hebdomadaire.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR)

- Décide la création à compter du 1^{er} septembre 2025 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique, à temps non complet à raison de 30/35^{ème} hebdomadaire pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services périscolaires et entretien des bâtiments communaux.
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01^{er} septembre 2025 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique

- Ancien effectif : 5
- Nouvel effectif 6

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025, au chapitre 012.

CREATION DE POSTE A TEMPS NON COMPLET CHANGEMENT DE TEMPS DE TRAVAIL

Délibération 2025/043

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le tableau des effectifs existant,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Actuellement un emploi permanent de grade d'adjoint technique est inscrit au tableau des effectifs de la commune pour 24/35^{ème} hebdomadaire.

Cependant compte tenu de la nouvelle organisation de la cantine, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs et conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 et suivant le code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent polyvalent des services périscolaire, entretien des bâtiments à temps non complet créé initialement pour une durée de 24/35^{ème} par délibération n°2024-038 du 09/04/2024 à 25/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2025.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas d'effet sur l'affiliation de l'agent IRCANTEC de l'agent concerné.

Vu le tableau des effectifs.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- Décide de porter la durée de temps de travail de l'emploi d'agent polyvalent des services périscolaires et entretien des bâtiments à temps non complet créé initialement pour une durée hebdomadaire du 24/35^{ème} par délibération N°2024-038 du 09/04/2024 communaux, à 25/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de 1^{er} septembre 2025 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique à 25h :

-ancien effectif 3

- nouvel effectif 4

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025, au chapitre 012.

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – POSTE AESH

Délibération 2025/044

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents

contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire d'assurer l'accompagnement d'un enfant handicapé par un AESH (Accompagnement des Enfants en Situation de Handicap) sur le temps de la restauration scolaire comme nous le faisons actuellement déjà avec deux AESH, de prévoir l'exécution des travaux de nettoyage et l'entretien des locaux communaux, la gestion des services périscolaires et notamment la gestion de la restauration scolaire du midi lorsque l'enfant est absent. Cette surcharge ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, :

-à compter du 01/09/2025 trois emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial, à temps non complet, dont la durée hebdomadaire de service est de 4h par personne et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels jusqu'au 03/07/2026 suite à un accroissement temporaire d'activité au service périscolaire et entretien des bâtiments, sur la période scolaire.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- Décide de créer trois emplois non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'accompagnement d'un enfant handicapé par un AESH (Accompagnement des Enfants en Situation de Handicap) sur le temps de la restauration scolaire, des travaux de nettoyage et l'entretien des locaux communaux, la gestion des services périscolaires et notamment la gestion de la restauration scolaire le midi, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 4h par contrat sur la période scolaire, à compter du 1^{er}/09/2025 au 03/07/2026.
- Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2025,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Délibération 2025/045

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire d'assurer le renforcement du service périscolaire au vu des effectifs d'élèves pour l'année scolaire 2025/2026, des modifications apportés sur les planning des agents impactant la charge de travail de l'ensemble des services, comme nous le faisons actuellement, de prévoir l'exécution des travaux de nettoyage et de l'entretien des locaux communaux, la gestion des services périscolaires et notamment la gestion de la restauration scolaire du midi. Cette surcharge ne peut être réalisée par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, :

-à compter du 01/09/2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial, à temps non complet, dont la durée hebdomadaire de service est de 25h et de l'autoriser à recruter un agent contractuel jusqu'au 03/07/2026 suite à un accroissement temporaire d'activité au service périscolaire et entretien des bâtiments, sur la période scolaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent technique sur le temps de la restauration scolaire, des travaux de nettoyage et l'entretien des locaux communaux, la gestion des services périscolaires et notamment la gestion de la restauration scolaire du midi, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 25h sur la période scolaire, à compter du 1^{er}/09/2025 au 03/07/2026.
- Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2025,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.

URBANISME

COMPTE RENDU MENSUEL DU SUIVI DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe que le deuxième appel d'offres a enfin été fructueux, nous avons reçu des offres sur l'ensemble des lots :

LOT1 : Démolition – Gros Œuvre – VRD	3
LOT 2 : Charpente bois -ite et bardage bois	2
LOT 3 : Etanchéité – couvertures tuiles et aluminium	4
LOT4 : Menuiserie Aluminium – serrurerie	3
LOT5 : Menuiseries intérieures – plâtrerie sèche – plafonds suspendus	4
LOT 6 : Carrelage – faïence	3
LOT 7 : Peinture – sols souples	2
LOT 8 : Electricité	3
LOT 9 : Plomberie-chauffage- ventilation	3

Nous avons procédé lors de la Commission d'Appel d'Offres à l'ouverture et à l'analyse des plis des divers candidats.

Les demandes complémentaires aux entreprises pour le maintien de l'offre est en cours jusqu'à vendredi 11 juillet à 12h00.

Une première délibération notifiant les noms des entreprises retenues sous réserve de confirmation de maintien de leur offre est réalisée lors de ce conseil municipal.

Une deuxième réunion de lancement intégrant la planification, la signature des marchés, le démarrage des travaux est programmée début septembre afin de permettre un démarrage rapide du chantier.

LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL- PLUi

Délibération 2025/046

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

La communauté de Communes Val Es Dunes exerce, au titre de l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération n°2021/22 en date du 18 février 2021, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation publique conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation s'est déroulée tout au long de l'élaboration du projet, notamment à travers :

- La mise à disposition de registres en Mairie et au siège de la Communauté de Communes ;
- La possibilité de transmettre des observations par voie postale ou électronique ;
- L'organisation de réunions publiques ;
- La publication d'articles d'information dans la presse et sur le site internet communautaire .

Le conseil Communautaire, par délibération en date du 05/06/2025, a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUi.

Ce document stratégique vise à définir un projet d'aménagement à l'échelle intercommunale, structuré autour de quatre grands axes :

- Un territoire attractif et économiquement dynamique ;
- Un cadre de vie de qualité et une offre de logement adaptée ;
- Une mobilité plus durable et mieux organisée ;
- Une gestion responsable et durable des ressources et des espaces naturels.

Pascal GENISSEL précise que le PLUi arrêté comprend notamment un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), un règlement, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les annexes obligatoires. Il intègre également les enjeux de sobriété foncière imposés par la loi « climat résilience » du 22 août 2021 et la loi ZAN du 20 juillet 2023, ainsi que la compatibilité avec le SRADDET Normandie et l'anticipation des objectifs du SCoT de Caen Normandie Métropole en cours de modification.

Conformément aux articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme, le projet de PLUi arrêté a été transmis aux communes membres pour qu'elles émettent un avis motivé dans un délai de 3 mois. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur GENISSEL, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : (16 voix POUR)

- Prend acte de l'arrêt du Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par la Communauté de Communes Val Es Dunes en date du 05/06/2025.
- Emet un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté, tel que transmis, en l'état du dossier.
- Dit que le présent avis sera transmis à la Communauté de Communes Val Es Dunes dans les délais réglementaires.
- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val Es Dunes
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

AFFAIRES SCOLAIRES

COMPTE-RENDU DU COPIL P.E.D.T. (PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE) DU 17/06/2025

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Il est fait le bilan de l'année 2024-2025 du projet éducatif lors de la réunion du 17/06/2025, ainsi que la présentation des perspectives pour l'année 2025-2026. Le groupe de travail comprends des personnels scolaires, périscolaires, des élus, des parents et des enfants.

Les thèmes abordés sont :

- Explorer le monde :
 - La compréhension et la découverte de son environnement
 - Favoriser l'accès à la culture
 - Favoriser des nouvelles pratiques de loisirs et de sports
- Favoriser la co-éducation :
 - Faire vivre les partenaires éducatifs
 - Développer le lien aux familles
- Favoriser l'épanouissement personnel et dans le collectif :
 - Promouvoir la solidarité, la coopération
 - Éduquer à la citoyenneté

Information de relance communiquée sur le planning d'ouverture du centre de loisirs sur les vacances scolaires d'été.

Il reste encore plein de beaux projets à développer et à réaliser, les idées ne manquent pas.

Départ de Mr Yohan GIBON à 20h16.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 01/07/2025

(Rapporteur Magali LONCLE)

10 classes sur l'ensemble des deux écoles pour 250 élèves, soit 5 classes en maternelle et 5 classes en élémentaire seront pour la rentrée scolaire, réparties comme suit :

- 1 PS (petite section)
- 1 PS/MS (petite section/moyenne section)
- 1 MS/GS (moyenne section/grande section)
- 1 GS (grande section)
- 1 GS/CP (grande section/cours préparatoire)
- 1 CP/CP1 (cours préparatoire/cours élémentaire 1^{ère} année)
- 1 CE1/CE2 (cours élémentaire 1^{ère} année/cours élémentaire 2^{ème} année)
- 1 CE2/CM1 (cours élémentaire 2^{ème} année/cours moyen 1^{ère} année)
- 1 CM1/CM2 (cours moyen 1^{ère} année/cours moyen 2^{ème} année)
- 1 CM1/CM2(cours moyen 1^{ère} année/cours moyen 2^{ème} année)

Un rdv avec la directrice Mme LAMIDEY, les élus, les personnels périscolaires, les maîtresses et les services administratifs de la mairie pour mettre en place et gérer cette nouvelle organisation du scolaire.

L'enseignant de CP sera accompagné par Morgane BARON 1h par jour pour permettre cet accompagnement auprès des petits que nous avons besoin. Le planning de travail du service périscolaire sera retravaillé pour intégrer ses changements.

Pour la rentrée 2025/2026, la petite section fera un accueil le jeudi 28 août et une porte ouverte sera faite le vendredi 29 après-midi.

L'école de musique POM de la CDC Valès dunes interviendra l'année prochaine sur les classes de maternelle et élémentaire.

Un voyage scolaire sera organisé pour les classes de CM.

La rentrée scolaire se déroulera le 1^{er} septembre 2025

AFFAIRES ASSOCIATIVES

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU BASKET DU 20/06/2025

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Lors de l'assemblée générale du basket, le bureau a procédé à un changement de membres, le nouveau président est Mr ENEE Cyrille.

Pour la prochaine saison deux équipes sont en pré-nationale, une équipe masculine et une équipe féminine. Les résultats sont satisfaisants et la situation financière est saine.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CAGNY RANDO DU 24/06/2025

(Rapporteur Magali LONCLE)

20 personnes étaient présentes lors de l'assemblée générale de Cagny Rando qui s'est tenu le 24 juin dernier, les membres remercient la commune pour son soutien financier.

La participation la saison précédente au forum des associations, leur a permis d'avoir 7 adhérents supplémentaires.

Ils sont en moyenne 18 randonneurs et ont parcourus environ 80 kms.

Ils souhaiteraient organiser une sortie exceptionnelle pour visiter l'assemblée nationale.

Les membres du bureau repartent pour la saison 2025/2026, et la cotisation passe de 17 à 21 euros.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JUDO DU 28/06/2025

(Rapporteur Sylvain GUILBAULT)

Les membres du club de Judo remerciements la mairie pour sa subvention.

Le club compte 3% de plus d'adhérents pour la saison 2024/2025.

Il y a une bonne dynamique et des bons résultats.

La situation financière est saine.

Départ de Mr Emmanuel LAUDO à 20H33.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ÈS DUNES – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15/05/2025

(Rapporteur Magali LONCLE)

Principaux points abordés :

- Compte-rendu des délégations
- Composition du conseil communautaire
- Convention au contrat de territoire 2022-2026 avenant N°1
- Subvention à L'AUCAUME, phase 1 du projet « sur les traces de guillaume »
- Subvention exceptionnelle à l'association Alternatif14
- Décision budgétaire modificative
- Convention de délégation de compétence d'octroi en matière d'investissement immobilier des entreprises au conseil départemental du calvados
- Attribution de l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien de la voirie
- Pilotage coordination et relais des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement, programme d'intervention 2025-2030
- Création d'un 3^{ème} RPE Relais Petite Enfance sur le territoire
- Création d'un lieu d'accueil Enfants -Parents (LAEP)
- Modification des tarifs de Dunéo

- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

CDC VAL ÈS DUNES – LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/06/2025

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations du conseil communautaire du 05/06/2025 et que celle-ci a bien été transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal.

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

- Remerciements des associations suivantes pour l'attribution des subventions 2025 : Club de l'amitié, CFA Val de Reuil, APF France Handicap
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) d'un montant de 20 446,00 €
- Notification des attributions de la dotation globale de fonctionnement 2025 (DGF) d'un montant de 53 674,00 €
- Notification de la dotation relative aux mandats locaux 2025, représentant 293,00€
- Lecture du courrier du Député du Calvados sur le désert médical au ministre, suite au courrier de Monsieur le Maire expliquant la situation actuelle au député.
- Contrat de Service Civique
- Remise des prix de villes et villages fleuris, prévue le 09/10/2025.

PLANNING TRIMESTRIEL

Le planning couvrant la période de juillet à septembre 2025 est communiqué aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Laurence MAUREY informe qu'à partir de septembre une sophrologue proposera des cours le mardi après-midi.

Magali LONCLE rappelle que le conseil communautaire se tiendra le jeudi 10 juillet et que lors de celui-ci sera évoqué les difficultés de gestion des déchets sur le territoire, ainsi que les changements de poubelles.

Sandrine BOURDON rapporte des demandes d'administrés sur les lieux de promenade des animaux sur la commune.

Monsieur le Maire précise que la pose des panneaux supplémentaires sur la commune est dû à l'incivisme grandissant des gens et du non-respect de ramasser alors que les sacs sont mis gratuitement à disposition en mairie.

Nelly LEBOUCHER demande quand ouvrira le carrefour city sur la commune.

Monsieur le Maire informe que l'ouverture devrait avoir lieu courant septembre et qu'il recevra la direction courant juillet.

Antoine BARBULEE fait remonter un problème de stationnement route de Paris au niveau du Kebab avec la mise en place des lignes bleues permettant les livraisons.

Monsieur le Maire répond que notre service technique va étudier cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13.

Le secrétaire de séance,
Pascal GENISSEL



Le Maire,
Eric MARGERIE



